Le Nord

ADMINISTRATION de la "CROIX DU NORD" — 15, rue d'Angleterre, 15 — LILLE — BUREAU D'ANNONCES — 1, rue des Sept-Agaches, 1, Grand'Place

CONDITIONS	
Par la Poste. Un An.	20 francs.
Six Mois	10 —
Trois Mois.	5 —
Départem. non-limitrop. et Etrang..	*port en sus*

PUBLICITÉ		
Annonces.	la ligne	0.40
Réclames	—	0,75
Faits-divers	—	1,50
Chronique locale	—	4.00

TEMPERATURE

Lille, le 4 janvier.

Minimum, nuit, abrité ...... —0°0
— — découvert... —0°6
Surface du sol, 8 h. du matin. 1°6
A 1 mètre de profondeur..... 4°2
De l'air à l'ombre........... 1°5
Maximum, jour, à l'ombre... 4°5
— — au soleil.... 5°4

Etat hygrométrique (8h. m.) 0°/°80
Etat du ciel : Très nuageux
Direction du vent : S.

Baromètre. — Le 4 janvier (2 h. matin) la pression était de 763 m/m. le 5 janvier (2 h. du matin) la pression est de :

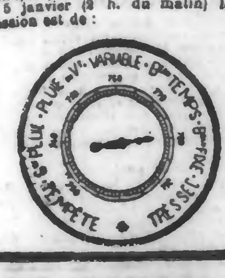

CE QU'ON DIT

D'abord voici ce que signe un certain « Jacques rural », pseudonyme qui cache un quelconque intellectuel du Bloc :

Dans tout cela, où est la persécution ? où est la violence ? Après avoir sacrifié ses biens, l'Eglise de France consentira-t-elle, pour donner satisfaction à un pape, ignorant des traditions et des mœurs de notre pays dont il ne comprend ni parle la langue, à abandonner ses temples ? Nous l'ignorons, mais ce qui est hors de doute, c'est que le gouvernement, selon la parole de M. Briand, « n'accordera pas à l'Eglise la persécution qu'elle réclame, et qu'il luttera contre elle, à force de liberté ! »

On voit tout de suite qu'il s'agit de la Séparation, plus en question que jamais depuis que Briand prétend en avoir fini.

Ces gens-là ont un aplomb d'aveugle qui nie les couleurs.

C'est entendu : il n'y a ni persécution, ni violence. On vient encore de le voir à Cambrai où sans doute c'est l'archevêque qui a persécuté le sous-préfet et qui l'a traîné au tribunal pour le faire condamner sur-le-champ à 25 fr. d'amende.

Nous ne parlons pas des gendarmes emmenant les séminaristes après les avoir brutalisés, maltraités, renversés.

On vole, à travers tout le pays, les évêchés et les séminaires, les fondations pour les pauvres et pour les défunts, et l'on vient dire que c'est l'Eglise qui sacrifie ses biens.

Chaque jour le Pape est renseigné sur la France par des visites, des lettres, des journaux de France, il parle et il lit le français, et on vient affirmer que Pie X ne connaît ni les choses, ni la langue françaises !

Certainement, le gouvernement « n'accordera pas la persécution » : depuis vingt-cinq ans et surtout depuis les inventaires, la persécution est accordée amplement et l'Eglise ne l'a jamais réclamée.

Quant à lutter contre elle à force de liberté, les portes enfoncées, les évêchés et les séminaires évacués, par ordre des préfets et sous-préfets, escortés de gendarmes, nous montrent que la liberté imposée par ces gens-là n'est autre que celle que les brigands imposent à ceux qu'ils détroussent.

⁂

On dit encore :

Non ! nous ne courons pas à l'abîme et pour faire les réformes sociales qui nous sollicitent et qui nous demanderont beaucoup d'argent, nous trouverons sans peine les ressources nécessaires, si nous savons éviter la folie des dépenses militaires excessives, gérer avec économie nos finances et surtout modifier notre régime fiscal.

Cette fois il s'agit de notre situation financière et c'est un ancien ministre le F∴ Dubief qui éprouve le besoin de rassurer le pays.

« Nous ne courons pas à l'abîme. » Mais nos dépenses augmentent chaque année de quelques dizaines de millions. Le budget des cultes absorbait 46 millions ; le voilà supprimé, et malgré cette demi-centaine de millions de dépenses en moins, notre ministre Caillaux est en dispute avec les sénateurs.

Il voit tout en beau, le ministre, et pourtant il lui faut, pour trouver une apparence d'équilibre entre recettes et dépenses, toute une série d'impôts nouveaux, et la commission du Sénat ne veut pas les admettre. Il y a eu des gros mots et on a presque claqué les portes.

Si nous ne courons pas à l'abîme, il est tout de même difficile d'en conclure que nous voguons sur les flots de la prospérité. Quand l'avoine abonde au ratelier, les chevaux ne se battent pas, disait feu mon aïeul.

On connaît le refrain des réformes sociales qui demandent beaucoup d'argent qu'on trouvera sans peine.

C'est le « demain on rasera gratis » du barbier facétieux, appliqué malhonnêtement aux retraites ouvrières. La loi votée par la Chambre est au Sénat en train de dormir un long sommeil.

M. Potié, M. Bersez et autres blocards radicaux se chargent de le prolonger, précisément parce que le « beaucoup d'argent nécessaire ne se trouvera pas sans peine ».

⁂

Enfin, le *Réveil du Nord* signale un danger. Il le voit dans le projet de fondations d'œuvres postscolaires autres que celles inféodées à la Franc-Maç∴.

Lisez plutôt :

Ainsi, les vieilles barbes et les éphèbes de l'Union Libérale vont s'efforcer d'envahir les Universités Populaires, les Amicales d'Anciens Elèves, les Sociétés de Conférences, en un mot toutes les œuvres laïques fondées par des libres penseurs comme prolongement de l'école primaire et lorsqu'on leur fermera la porte au nez, ils fonderont des institutions similaires et d'autant plus redoutables qu'il leur sera possible de les doter richement sans devoir recourir aux cotisations comme on le fait chez les républicains.

Ces braves « républicains », — puisque paraît-il, eux seuls sont républicains, — aiment tant la liberté de penser, de parler et d'agir qu'ils la veulent tout entière pour eux seuls et n'entendent pas en laisser à d'autres la moindre parcelle.

Ils puisent à pleines mains au budget pour leurs institutions post-scolaires et souscrivent fort chichement. Il n'importe : même la liberté de souscrire, ils la disputent aux libéraux et aux catholiques. Ils ne leur laissent que la liberté obligatoire de payer les contributions : c'est la seule qu'ils consentent à partager avec leurs concitoyens qui, d'après eux, ne sont pas « républicains ».

Et la frayeur de ces apôtres de la Libre-Pensée dépasse les bornes du ridicule à en juger par les réflexions qui suivent les lignes citées plus haut.

La tentative est d'une perfidie parfaite et si nous n'y prenons garde, nous verrons bientôt s'installer dans nos chaires postscolaires des gens maquillés de rouge et, dans l'âme, réactionnaires à tous crins.

Le voilà bien, le complot dangereux, autrement dangereux que les tentatives des hurluberlus du *Soleil* pour s'emparer de l'Elysée, du Luxembourg et du *Palais Bourbon*.

J'avais toujours cru que la perfidie était cousine de l'hypocrisie et qu'un perfide était un méchant qui agissait en traître.

Comment alors appeler perfidie l'action des libéraux et des catholiques qui publient leurs projets dans les journaux que tout le monde lit.

Faut-il que les lecteurs du *Réveil* et autres feuilles du même genre soient réputés « gogos » pour leur jeter en pâture des sottises aussi monumentales, telles que la marche à l'assaut de l'Elysée, du Luxembourg et du Palais-Bourbon par les réactionnaires » qui sortiront des patronages catholiques ?

C'est à éclater d'un fou rire ou à pleurer de pitié.

Et voilà ce qu'on dit !

Faut-il penser qu'on le croie ?

Qui mesurera les proportions de l'étourderie et de la crédulité humaines ?

V. H.

PATRONS !
INDUSTRIELS !
COMMERÇANTS !
Recrutez votre personnel par la *Croix du Nord*
L'INSERTION 0 FR. 60

ECHOS

NOTAIRE

M. Jules Six, de Lille, est nommé notaire en cette ville, en remplacement de M. René Courmont, démissionnaire en sa faveur ; le décret de nomination paraît à l'« Officiel » de ce jour.

LE BON LAFONTAINE

Dans une charmante fantaisie de l'« Echo de Paris », Franc-Nohain nous donne le discours du maire de Grury (Saône-et-Loire) à son curé :

—Vous savez, Monsieur le Curé, qu'une loi vient d'être votée, loi de tolérance et de liberté, qui remet votre sort et celui de votre église entre mes mains à moi le maire ?

Comme cette loi est je le répète, et on ne le répétera jamais assez, la loi de tolérance et de liberté, on a commencé, bien entendu, par vous mettre à la porte du presbytère, et il ne faut pas oublier que, si nous continuons à accepter votre présence dans l'église, ce ne pourra plus être que sous certaines conditions.

Ainsi, le catéchisme : vous tenez beaucoup, n'est-ce pas, à enseigner à nos enfants le catéchisme ? Bien, bien, puisque nous sommes ici pour appliquer une loi de tolérance et de liberté !

Seulement, je vous préviens que votre catéchisme, il faudra que dorénavant, vous vous arrangiez pour m'expédiez ça un peu rapidement, n'est-ce pas ? Je vous donne un an pour éduquer vos catéchumènes. Et puis après cela, houp ! — la première communion !

La première communion — eh bien ! oui, vous voyez si nous sommes tolérants, — si nous vous laissons libres : « je vous autorise à célébrer encore des premières communions ! »

Par exemple, pas plus tard que le 15 juin, notez cela : je veux qu'au 15 juin vous en ayez fini avec vos communiants ; après le 15 juin, je ne veux plus voir dans Grury une robe blanche de communiante !...

PLUS DE CHAUVES !

Si votre crâne ressemble à une boule de billard, c'est votre faute. Il ne tenait qu'à vous de rester plus chevelu qu'Absalon.

Déjà les Romains savaient combattre la calvitie. Ils avaient même, dès le temps de Pline, une admirable variété d'emplâtres pour le cuir chevelu que le « Journal des Débats » résume ainsi :

On estimait souveraine la fiente de brebis pilée dans le miel et l'huile de Cyprus : celle du rat nommé par Varron « muscerda », et la cendre du sabot de mulet dissoute dans l'huile de myrthe. Le sang de mouche, les têtes de mouches donnaient d'excellents résultats pourvu qu'on eût frotté d'abord le crâne à recouvrir avec une feuille de figuier ; il était *bon* d'ajouter à ce muscat du miel ou, de préférence, du lait de femme, La tête de rat était particulièrement recommandée quand la calvitie était le fait d'un maléfice. La peau de hérisson brûlée dans la poix liquide rendait la vie au poil même sur les cicatrices, mais on devait d'abord décaper la surface malade avec de la *moutarde ou du vinaigre*. Cette vertu du hérisson se retrouve d'ailleurs dans le porc-épic à un degré beaucoup plus éminent. On prévenait aussi la chute des cheveux en s'enduisant de la cendre d'un lézard vert mêlée à de la graisse d'ours et à de l'oignon pilé. La cendre de vipère n'était pas sans mérite, non plus que la fiente fraîche de poule. On tirait avantage des cantharides dissoutes dans la poix liquide mais il fallait de la prudence pour éviter les ulcérations. Les intéressés trouveront, en outre, dans Pline, une bonne recette pour la teinture des cheveux. « Un œuf de corbeau battu dans un vase de cuivre et appliqué sur la tête rasée, rend les cheveux noirs. Il faut faire cette opération à l'ombre et ne pas se laver la tête avant le quatrième jour. Il faut surtout tant que l'onguent n'est pas sec, tenir de l'huile dans sa bouche, de peur que les dents ne noircissent aussi ».

Allons, les intéressés n'ont que l'embarras du choix.

NOUVELLES MILITAIRES

Les conseils de révision en 1907. — Le ministre de la guerre vient de décider que la session des conseils de révision chargés d'examiner les jeunes gens de la classe de 1906 commencerait le lundi 18 février pour se terminer au plus tard dans la deuxième quinzaine de *mai*.

Conformément aux instructions du ministre de la guerre, les conseils de révision devront examiner avec le plus grand soin les conscrits qui se présenteront devant eux, de façon à éviter l'envoi au régiment de jeunes gens d'une santé douteuse, dont l'incorporation pourrait avoir de graves conséquences au point de vue de la propagation dans l'armée de certaines maladies contagieuses.

D'autre part, les jeunes gens ayant des réclamations à formuler au point de vue de leur état de santé devront en faire la déclaration au moment de leur inscription et produire, à l'appui, des pièces justificatives (certificats médicaux, attestation des autorités, etc.). Ces pièces constitueront un dossier sanitaire qui sera soumis au Conseil de révision et transmis au corps d'affectation, si le conscrit est jugé apte au service militaire.

En ce qui concerne le service auxiliaire, il est rappelé aux Conseils de révision que la distinction faite l'an dernier par certains Conseils de révision entre le service auxiliaire armé ou non armé est contraire à la loi. En conséquence, les conseils de révision devront se borner à classer purement et simplement dans les services auxiliaires tous les jeunes gens susceptibles d'être incorporés comme tels, en prenant pour règle que les hommes de cette catégorie ne doivent dans aucun cas être affectés à un service armé.

Les Conseils de révision départementaux, chargés de désigner les soutiens de famille pour la classe 1906, se réuniront le 1er septembre prochain.

COURS DE CHAUFFEURS

Les cours gratuits de chauffeurs mécaniciens d'automobiles organisés par l'Automobile-Club du Nord de la France, ne devant recommencer que le mardi 15 janvier, à 8 h. ½ du soir, dans une salle de l'Ecole Nationale des Arts Industriels, à Roubaix, les inscriptions seront encore reçues jusqu'au mardi 8 janvier au plus tard. Le nombre des élèves étant limité, les demandes d'admission doivent être adressées par écrit au siège social de l'Automobile-Club du Nord, 4, rue de la Gare, à Roubaix, et indiquer toutes les références possibles, pour fixer le choix du Comité.

Les cours qui comprendront une trentaine de séances, auront lieu deux fois par semaine, le mardi et le vendredi.

A la fin des cours, les élèves auront à subir un examen théorique et pratique pour la délivrance des diplômes spéciaux et l'attribution de médailles aux élèves les plus méritants.

UNE EXPOSITION A ANVERS

Une exposition internationale et coloniale de l'agriculture de l'industrie et du commerce, aura lieu à Anvers de mai à septembre 1907.

Elle comportera neuf groupes : Groupe I. Agriculture. — II. Industries mécaniques de l'habitation, du vêtement, etc. — III. Alimentation. — IV. Œuvres sociales. — V. Hygiène, sauvetage. — VI. Colonies. — VII. Sports. — VIII. Presse. — IX. Industries diverses.

VENTE A L'AMIABLE

On sait qu'en vertu de la loi de Séparation le *Séquestre* va se trouver chargé de *garder* les biens appartenant aux fabriques. Mais il n'aura guère besoin de gardiens et de sous-gardiens s'il liquide la situation avec la désinvolture dont il fait preuve dans le marchandage proposé par la lettre suivante.

Les receveurs des Domaines, en effet, adressent aux maires intéressés la lettre suivante :

Monsieur le Maire,

Aux termes de l'article 4 paragraphe 3 de la loi du 28 décembre 1904, sur le monopole des inhumations, le matériel à l'usage du service intérieur appartenant aux Fabriques devait être remis aux communes, lesquelles étaient tenues de le reprendre pour sa valeur estimative

Dans le cas où cette remise n'aurait pas été faite, je vous prie de vouloir bien y procéder immédiatement.

A cet effet, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'une convention amiable devra intervenir entre la commune et le receveur des Domaines au bureau de........, en sa qualité de séquestre et être soumise à l'approbation de M le Préfet.

Veuillez agréer, M. le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Receveur des Domaines.

Une convention amiable ! Ah ! qu'en termes aimables ces choses-là sont dites !

Voilà donc le *Sequestre* qui vend aujourd'hui aux communes un matériel appartenant à l'église, Pourquoi demain ne vendrait-il pas les chaises au cabaretier du coin ? Et après-demain les *ostensoirs*, les croix et les reliquaires aux *pons chuifs*, avec lesquels il est si commode de *faire de* la brocante *à l'amiable* ?

Quand on désaffecte, pourquoi s'arrêter en chemin ?

Et puis, voit-on les maires des communes, catholiques convaincus, obligés de s'entendre avec ces sequestres brocanteurs pour acheter le matériel des églises.

Bientôt on réclamera de ces honorables magistrats tant de vilenies et de capitulations qu'il ne sera plus possible à un honnête homme d'accepter l'écharpe de maire.

Ah ! Il fait bon de vivre à l'ombre du Bloc !

A. C.

LE CARDINAL MANNING (1)

C'est hélas ! vers les pays étrangers, et, dans le cas présent, vers l'Angleterre monarchique et protestante, qu'il faut aujourd'hui regarder pour voir un gouvernement honorer un cardinal, invoquer son appui et ses lumières dans l'œuvre sociale. La vie du cardinal Manning, intéressante à ce titre, ne l'est pas moins par les multiples enseignements qu'apporte l'étude sa féconde activité.

Jadis pasteur anglican, prédicateur applaudi de la haute société anglaise, archidiacre à 33 ans du diocèse protestant de Chichester, c'est-à-dire appelé fort jeune par ses supérieurs à de hautes fonctions, très convaincu de la vérité de sa doctrine, suivant laquelle il combattait fréquemment ce qu'il appelait alors « l'idolatrie papiste », il devait sentir bien vite à la lecture du livre de Newman : « Essai sur le dévelopement de la doctrine chrétienne », l'incertitude, l'obscurité, le manque d'autorité du protestantisme, à côté de la plénitude d'affirmation, de l'unité, du caractère traditionnel de l'Eglise catholique. Le 5 avril 1851, il abjurait et peu après faisait sa première communion.

Puis il devint prêtre. Alors commence l'œuvre d'apostolat populaire et le rôle social de celui que, sur la fin de sa vie, on appela le « cardinal des ouvriers ».

Cardinal, il l'était, en effet, en 1875, après que sa haute valeur intellectuelle l'eut fait appelé très rapidement à l'archevêché de Wesminster, le plus important et par l'étendue de son obédience et par les souvenirs qui s'y rattachent, de la Grande-Bretagne tout entière.

Les œuvres auxquelles il s'attacha sont infiniment nombreuses : l'éducation populaire le retint particulièrement. Il s'appliqua à tirer tout le parti possible des libertés laissées par la loi anglaise aux écoles libres. Sa compétence en matière scolaire lui valut même de faire partie de la Commission royale d'éducation, ce qui fait grand honneur à l'esprit libéral de nos voisins, et bien peu à nos sphères officielles, où règne un exclusivisme si étroit. Il devait être appelé aussi à prendre part à l'action d'une Commission royale, celle pour le logement des pauvres. Notons que le « Standard », journal radical, applaudit à ce choix et consacra à le louer un remarquable article.

La circonstance la plus célèbre dans laquelle le cardinal donna la mesure de son dévouement à la cause ouvrière et aussi de son influence salutaire dans le conflit des intérêts, fut la grève des dockers de Londres. Ces malheureux manœuvres, indignement exploités du fait de leur ignorance et de leur nombre, avaient fini par se mettre en grève, encouragés d'ailleurs par l'opinion. Mais le commerce et l'industrie ne tardèrent pas à soufrir de l'entêtement des ouvriers et des patrons. Après avoir eu recours vainement à l'intervention du lord-maire et de l'évêque anglican, on en appela à l'arbitrage de Manning, qui, par sa persévérance et son habileté, obtint un arrangement qu'on a appelé « la Paix du Cardinal », dénouement qui fait honneur à celui qui l'a amené et au peuple dont la sagesse l'a permis.

Pour Manning, trois « conditions vitales » (ce sont les termes mêmes employés par lui) sont nécessaires au bonheur et au bien-être des ouvriers : 1° La foi en Dieu et l'obéissance à sa loi ; 2° Une entente cordiale entre employeurs et employés; 3° Une proportion avérée entre les profits et les salaires, de sorte que employeurs et employés arrivent à voir que leurs intérêts sont communs et leur prospérité inséparable.

Il entend que l'Etat, c'est-à-dire les pouvoirs publics, la législation sociale, garantissent à l'ouvrier la protection de son travail, qui est son capital personnel, un « capital vivant », comme il l'appelle, alors que l'argent est un « capital mort » auquel le premier est indispensable pour trouver dans sa mise en œuvre toute son utilité. Comme le capital vivant a besoin de manger et que le capital mort peut dormir, que par conséquent, entre l'ouvrier et le patron la lutte n'est pas égale, le rôle de la loi est de maintenir l'équilibre par une protection donnée au plus faible, protection qui portera sur la durée du travail et sur sa rémunération.

Cette durée du travail ne peut d'ailleurs être fixée d'une manière absolue, et la fameuse revendication des « trois huit » n'est pas du tout fondée en droit. Pour les travaux des mines, par exemple, une journée de huit heures est juste; pour des travaux moins pénibles, une journée de dix heures peut être acceptée.

Quant à la question du salaire, Manning croit indispensable qu'on reconnaisse et qu'on fixe publiquement une mesure juste, réglant les profits et les salaires, mesure d'après laquelle seraient régis tous les contrats entre le capital et le travail. Pour tenir compte des variations nécessaires auxquelles les valeurs sont soumises dans le commerce, il veut que tous les contrats libres soient contraints à une révision périodique. Non que l'auteur de cette proposition ait désiré faire fixer un minimum de salaire par l'Etat. Il souhaitait, au contraire, que cette fixation soit débattue entre patrons et ouvriers d'une même profession.

L'association corporative ouvrière, puissamment organisée, vis-à-vis de l'organisation patronale, avec recours possible à l'arbitrage en cas de conflit, l'intervention des lois pour réprimer les excès du travail, tels étaient pour le cardinal Manning, deux des principes essentiels de la paix sociale.

(1) V. de MAROLLES. Tract de l'Action Populaire. 0 fr. 25 franco. Abonnement annuel (Nos 97 à 132 ou 115 à 150), 7 fr. 50; Etranger, 8 fr. 50. Reims, 48, rue de Venise, et Paris, Lecoffre, 90, rue Bonaparte.

La Persécution Religieuse

Tribunal de Simple Police de Gravelines

Vendredi, à 10 heures du matin, ont comparu devant M. Thellier, juge de paix, à Gravelines, les prêtres du décanat, sauf M. le Curé de Loon-Plage.

Me Hovelt, du barreau de Dunkerque, a présenté la défense des prévenus.

M. Fayolle, commissaire, faisant fonctions de ministère public, a demandé l'application de la loi.

Me Hovelt a demandé si la circulaire de M. Briand peut avoir force de loi et a démontré que la loi de 1881 ne concernait pas le culte. M. Fayolle a été absolument cloué.

L'affaire a été mise en délibéré.

Tribunal de Simple Police de Valenciennes

Jeudi matin, à l'audience de simple police, que présidait M. Baudrain, juge de paix, ont été appelées les contraventions relevées à la charge de MM. Salembier, curé d'Anzin, et Decherf, vicaire; Miquet, curé de Maing; Leporcq, curé de Trith, et Cappliez, doyen de Saint-Nicolas, à Valenciennes, pour infraction à la loi de 1881 sur les réunions publiques.

Ces affaires ont été renvoyées à quatre semaines sur la demande du commissaire central, qui occupait le siège du ministère public.

Etrennes des Expulsés

Lille. — Mme Gand, 20 fr. ; Anonyme, 20 fr. ; Mme Richard, 50 fr. ; Mlle Madeleine Richard, 5 fr. ; Mme Henry Duret, 20 fr. ; Mme Alfred Thiriez, 100 fr. ; M. l'abbé Marcotte, Institut Saint-Charles, à Courtrai, 10 fr.

NOUS RAPPELONS

que le BULLETIN IMMOBILIER de la *Croix du Nord* paraît les mercredis et samedis en dernière page du journal.

L'insertion ne coûte qu'un franc, et à *forfait pour un mois, cinq francs*.

Nos lecteurs ont l'avantage tout en payant *un prix très modique*, de profiter de la publicité d'un organe des plus répandus, et ont, par le fait même, la certitude de trouver ce qu'ils demandent.

LA SURDITÉ N'EST PLUS

Consultation gratuite à tous les Lecteurs
Voir à la dernière page le Questionnaire

Gazette du Nord

On annonce la mort :

— A **BRUXELLES**, de **Mme Vie-Tesse**, pieusement décédée à l'âge de 22 ans, après une douloureuse maladie. La défunte était la fille de M. et Mme Victor Tesse-Lefebvre, de Lille,

— A **LANNOY**, de **M. Gabriel Page**, industriel à Roubaix, décédé à l'âge de [illegible] ans.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts, et offrons à leur famille nos chrétiennes condoléances.

LILLE

Société de Géographie. — Dimanche à 4 heures, M. E. Haumant, ancien vice-président de la société, professeur à la Sorbonne fera une conférence, accompagnée de projections, sur « Conis de Morvan et de Bourgogne ».

Hippodrome Lillois (Direction : Ch. Boucher). — Trois jours seulement nous séparent de la clôture du spectacle donné par l'Excelsior-Troupe.

A l'occasion des fêtes du Parjuré, la Direction donnera deux grandes représentations dimanche et lundi, à 2 h ½, afin de permettre aux parents de conduire leurs enfants applaudir clowns et Auguste, qui dérident les personnes les plus moroses. La troupe japonaise paraîtra à ces deux représentations et l'ingénieur Bazin promet des vues cinématographiques qui exciteront le fou rire de toute la salle.

Soldat escroc. .. Jeudi soir, vers 7 h., un soldat offrait à une demoiselle, place de la République, une bague qu'il venait, disait-il de trouver.

Il en demandait quinze francs, alors que selon lui, elle en valait au moins cinquante.

La jeune fille refusa, mais vers 10 h. du soir, elle remarqua que le militaire usait du même stratagène dans la rue Nationale.

Elle avertit la personne à qui le soldat présentait le bijou et lui conseilla de se méfier.

Furieux, le troubade, voulut battre cette demoiselle, mais deux agents survinrent qui emmenèrent au poste ce singulier individu.

Il a avoué que les bagues qu'il prétendait avoir trouvées, avaient été achetées par lui, deux sous et qu'il voulait se procurer de l'argent.

Cet escroc à la trouvaille a été reconduit à la caserne par deux agents.

Bonne année, bonne santé ! — Ces souhaits aimables ont délié les cordons de la bourse de plusieurs de nos concitoyens, qui croyant avoir affaire à des employés de la voirie, se montrèrent généreux, mais n'obligèrent que des escrocs.

Le fait s'est passé dans le quartier de Wazemmes, où l'on assure que des individus se déclarant enleveurs de poubelles, ont fait ainsi bonne recette.

Nos cars électriques. — Jeudi soir, un car B. a tamponné, rue des Manneliers, un camion de la brasserie Cardon-Droulers, d'Armentières.

Les chevaux ont été renversés mais n'ont pas été blessés.

La flèche du camion a été brisée et l'avant du tramway sérieusement endommagé.

Tombée. — Mme Derein, 45 ans, demeurant rue des Robleds, est tombée rue de Paris et s'est blessée légèrement à la tête.

Elle a été reconduite chez elle, après avoir reçu les soins du docteur Pollet.

Nettoyage rapide de compteurs. — Un individu qui n'a pas laissé sa carte, s'est introduit dans l'escalier de l'immeuble portant le numéro 11 de la rue du Curé Saint-Etienne et a fracturé les tiroirs des compteurs à gaz.

Il s'est approprié une somme de 39 fr.

La police court après de toutes ses forces.

Poules et lapins. — La basse-cour de M. Dhal, rue de l'Arbrisseau, a reçu la visite d'un malandrin, qui a enlevé des poules et des lapins pour une valeur d'environ 60 fr. Plainte a été portée.

Vol. — Le sieur Michaux dont nous avons annoncé l'arrestation pour vol de cuir, a été interrogé par M. Frémicourt, juge d'instruction.

Malgré ses protestations d'innocence, Michaux a été maintenu ; il a demandé un avocat d'office.

Pour s'être payée elle-même. — Il y a quelques jours, Mme Jacquet, cabaretière, 57, rue d'Arras, priait une de ses amies, Gabrielle Vauquier, 27 ans, mécanicienne, 112, rue d'Arras, de la remplacer à son débit pendant quelques heures.

A son retour, elle donna un sac de charbon à sa remplaçante, pour la payer du service rendu.

Mais Gabrielle Vauquier, ne trouvant pas la récompense suffisante, emporta en plus du charbon, une paire de bottines d'une valeur de 16 fancs et un coupon d'étoffe.

Mme Jacquet a porté plainte et M. Ponnavoy, commissaire de police du 7e arrondissement, opéra chez la voleuse une perquisition qui permit de retrouver les objets dérobés.

Gabrielle Vauquier est logée depuis lors à l'Hôtel des Haricots.

Gare aux vitres ! — Un camion de brasseur, conduit par Henri Coura, domestique chez MM. Ewertz et Peuch, de Vendeville, est entré sans plus de façon dans la vitrine de l'épicerie Eniart, 94, rue Saint-Sauveur.

Les dégâts sont importants.

Il cherchait sa mère. — Jeudi soir, vers 4 h. ½, un individu tenant sous le bras un calendrier, cherchait dans un ruisseau de la rue de la Monnaie un objet perdu. Les curieux ne manquent jamais à Lille, aussi le chercheur fut vite entouré et les nombreux passants l'aidèrent-ils à sonder les profondeurs du courant.

Cependant une personne se décida enfin à demander au bonhomme ce qu'il cherchait : Est-ce de l'argent, un vélocipède ou une guitare ?

FEUILLETON N° 24

CHAINE RENOUÉE

par **M. DU CAMFRANC**

— Un cadeau venu des mines du Transvaal, disait la baronne Oberland.

Les heures s'écoulaient les unes après les autres. La petite aiguille n'avait plus qu'à tourner quatre fois sur le cadran, et Flora serait Mme Victorien Gerbelle. L'éloquent orateur serait à elle pieds et poings liés. Elle l'aurait conquis malgré tous les obstacles. Que lui importaient les armes dont elle s'était servie pour assurer la conquête !

Ell passa la nuit à rêver toute éveillée. Il pleuvait de l'or et des honneurs sur sa vie. Elle rayonnait en se levant à une heure encore matinale et en jetant un coup d'œil sur la toilette quasi royale qu'elle allait revêtir.

Le mariage serait purement civil : une femme qui épouse un divorcé n'a rien à demander à l'Eglise. Ce détail inquiétait peu lady Flora, la bénédiction du ciel étant le moindre de ses soucis.

Néanmoins, son mariage serait à ce point fastueux, que la presse entière en emplirait ses colonnes. Elle serait entourée de jeunes dames d'honneur, tout comme une reine ; chacune aurait au cou un médaillon d'or et de brillants aux initiales enlacées de Victorien et de Flora, présents de lady Oberland.

Elle se représentait l'aspect des nombreux invités descendant des voitures, et la foule curieuse entassée sur la place et jusque dans les *rues avoisinantes*. Le cortège s'engagerait sous la véranda de la *mairie garnie d'arbustes, et gravirait*, avec majesté, les marches recouvertes d'un large tapis. L'escalier franchi, on entrerait dans la salle des mariages. Subitement, *comme* dans une féerie, les larges fenêtres se voileraient de sombres draperies ; aussitôt les mille feux d'un décor électrique feraient braisiller la salle, lui donnant un peu l'aspect d'une cathédrale aux cierges et aux lustres flambants. Pour remplacer les pompes des grandes orgues, les chanteurs les plus en renom de l'Opéra accompagnés par des violons et des harpes, entonneraient un hymne de gloire. Toute la magnificence mondaine serait déployée au mariage civil de Flora Oberland et de Victorien Gerbelle.

L'heure du succès était proche.

Elle avait revêtu sa somptueuse toilette. Et, toujours devant sa psyché, elle se faisait des grâces. Les mains jointes dans un ravissement voisin de l'extase, elle murmurait :

— Est-ce bien moi... mo, la petite bohémienne d'autrefois ! Moi, aujourd'hui couverte de dentelles et constellée de diamants !

Elle était seule.

La coiffeuse et la camériste venaient de la quitter. Quant à Victorien, d'une correction parfaite dans l'habit de gala, il se tenait au milieu du grand salon. Les invités arrivaient les uns après les autres. Les félicitations verbales se joignaient aux compliments écrits. Dans une large coupe s'entassaient des cartes de visite aux noms sonores ou célèbres, gravés sur les minces cartons de bristol.

Lady Flora ne paraissait pas encore. Quelle cause imprévue et soudaine pouvait ainsi la retenir ? Depuis un quart d'heure, déjà, toute la longue file des voitures aurait dû se mettre en marche pour la mairie.

« Je vais aller m'informer moi-même de la cause de ce retard », pensa Victorien.

Mais quelqu'un l'avait déjà précédé dans cette chambre de lady Flora, et ce quelqu'un était Mlle Nitzamme. Un froissement léger de soie s'était fait à l'entrée de l'appartement. Sophia avait paru en robe de soie rouge et coiffée d'un mousquetaire à longues plumes.

Depuis quelques semaines, l'alliance des deux cousines avait perdu de sa solidité.

« Je gêne Flora, pensait Sophia. A présent qu'elle touche au triomphe, si elle pouvait se débarrasser de moi, elle n'y manquerait pas. »

De plus, elle ressentait une sourde irritation jalouse à l'idée que sa cousine serait si haut placée dans les honneurs mondains, tandis qu'elle demeurerait près de Flora dans une situation subalterne, frisant la domesticité.

Dans son exaltation, son oreille, si affinée d'habitude et toujours aux aguets, n'entendait rien. Elle continuait à se sourire devant le *miroir*, le *front* empli d'un bourdonnement joyeux, et ses prunelles, d'un bleu vert, de lumière et d'espérance.

— Bonjour, cousine, fit Sophia. Je crois, ma chère, que mon entrée a passé inaperçue, tant vous semblez planer au-dessus des choses de ce monde !

D'habitude, lorsqu'elles se trouvaient en présence, elles s'embrassaient gentiment avec un gazouillis de paroles aussi affectueuses que fausses. Mais, en cet instant, Sophia n'avait nulle envie d'aller tendre sa joue à la triomphante Flora.

Elle dit pourtant :

— Je viens, ma chère, vous offrir mes félicitations. Vous méritez d'être comblé d'éloges.

Elle semblait parler sincèrement. A peine un pli de ses lèvres indiquait-il une légère ironie.

Lady Flora éprouva, néanmoins, un sentiment de défiance. Pourquoi, en ce moment, Sophia apparaissait-elle dans cette chambre ? Qu'avait-elle besoin de combler la future mariée de ses félicitations ? Que cachait-elle sous les éloges ?

Comme pour répondre à cette question intime, soudainement, Mlle Nitzamme s'écria avec véhémence :

— Apprenez, ma chère, que j'en ai assez du rôle que vous m'avez fait jouer jusqu'ici.

Dans moins d'une heure vous serez Mme Gerbelle ; toutes vos ambitions seront satisfaites... Mais, à moi, quelle sera ma récompense ? le bannissement ;car, je le sais, je vous gêne....

Et comme vous n'avez plus besoin de moi, vous méditez de me renvoyer sans autre forme. Votre plus vif désir est de me voir prendre la mer et de me perdre là-bas, au plus loin, de l'autre côté de l'Atlantique.

Elle se planta droit devant sa cousine, et la regardant bien en face :

— Je veux ma part, moi, et une large part !

Lady Flora arrêta sur elle un long regard chargé d'effluves, et d'une voix irritée, qu'elle s'efforçait de maîtriser et de rendre conciliante :

— Ne soyez donc pas insatiable, Sophia. J'ai rempli tous mes engagements vis-à-vis de vous. Lorsque Victorien Gerbelle a passé à mon doigt la bague de fiancée, je vous ai, le jour même, versé une somme considérable...

Sophia se dressa de toute sa hauteur. Et croyez-vous que je puisse me contenter de cette simple somme.... Cent mille francs pour mes services, c'est une dérision ! Je veux davantage.

Elle avait prononcé ces derniers mots hardiment, d'un ton plein de menaces.

— Depuis le premier jour de notre alliance, vous vous êtes habituée à me regarder comme une chose à vous, sur laquelle vous aviez tous les droits. Ce fut comme une longue et lente dépossession de moi-même. De soumission en soumission, vous m'avez amenée à être dans votre maison une simple plume docile....

Et vous en avez conclu que mon abdication était définitive.

— Silence !.... Sophia, interrompit lady Flora, dans un mouvement d'effroi. Ne parlez pas si haut, on pourrait vous entendre.

Sans baisser le diapason de sa voix irritée, Mlle Nitzamme continua, tournée vers sa cousine, et la toisant des pieds à la tête :

— Est-il une de vos demandes que je vous aie jamais refusée ? Vous me disiez : Imitez cette écriture, et je l'imitais ; signez cette pièce, et je la signais. Y a-t-il, dans ma vie, un moment qui m'appartienne ?

Mes petits talents graphiques vous ont servi bien plus qu'à moi-même. Jusqu'ici, vous avez fait de moi votre esclave. Ai-je jamais essayé de ressaisir ma liberté ? Insensée que j'étais, j'avais foi en vos promesses d'équité à l'heure du succès....

Elle eut un mouvement d'épaules, comme si elle voulait se délivrer d'une charge trop lourde.

(A suivre)

CHOCOLAT D'AIGUEBELLE
PUR CACAO ET SUCRE
Fabriqué par les P.P. TRAPPISTES, d'Aiguebelle (Drôme)
Dépôt : J. GIRAUD, 74, Rue Nationale, LILLE

Imp. de la *Croix du Nord*, 15, rue d'Angleterre, Lille. — *Le gérant* : Ch. VERIN.